

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-06-52
Séance du 25 juin 2025

Objet : Affectation des résultats 2024 pour le Budget Principal et les budgets annexes

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	5	3

VOTE majorité	Contre : 8
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 18 juin 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine MUCCIO procuration à J. OBID, Justine ROUQUAIROL procuration à M. FOND-THURIAL, Marilyne FOURNIER procuration à C. ROUX, Karine GARDY procuration à J-Y CHAPELET, Thierry VINCENT procuration à B. NASS

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Sylvain HILLE, Pascale BORDES

Secrétaire de séance : Christian BAUME

Objet : Affectation des résultats 2024 pour le Budget Principal et les budgets annexes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 ;

Vu la balance générale du compte administratif, qui récapitule l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'année 2024 pour les budgets suivants ;

Considérant que notre assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 juin 2025 ;

Budget Principal

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement de l'exercice est un déficit de -6 658 406,91 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 7 475 873,83 € en recettes et 2 214 100,39 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à hauteur de 1 396 633,47 €.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement fin 2024, présente un excédent de 3 554 936,92 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.
4. Par ailleurs, il est rappelé que par délibération n° 2022-11-140 du 16 novembre 2022, il a été décidé de procéder à l'apurement du compte 1069 sur 10 ans, à hauteur de 38 039,94 € par an, et ce dès 2023. Cette opération non budgétaire consiste ainsi à minorer la reprise du résultat d'investissement en 001 de cette somme. Pour 2024, la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté étant négative (- 6 658 406,91 €), celui-ci se trouve augmenté de 38 039,94 €, soit au total - 6 696 446,85 €.

Le Conseil municipal décide à la majorité – 8 contre (J-L. MORELLI, B. NASS, T. VINCENT procuration à B. NASS, L. MARQUES-ROUX, O. WIRY, J. JACKEL, G. SANCHEZ M. CEGIELSKI) :

- d'affecter les résultats 2024 de la manière suivante :

- Déficit reporté en investissement (nature 001) : - 6 696 446,85 € (soit - 6 658 406,91 € augmenté de l'apurement du compte 1069 à hauteur de 38 039,94 €) ;
- Couverture du besoin de financement (affectation au 1068) : 1 396 633,47 € ;
- Excédent reporté en fonctionnement (nature 002) : 2 158 303,45 €.

FONCTIONNEMENT			
Résultat 2024 de la section de fonctionnement	1 706 019,36		
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	1 848 917,56		
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024	3 554 936,92		
INVESTISSEMENT			
Résultat 2024 de la section d'investissement	-2 917 463,09		
Déficit d'investissement cumulé antérieur	-3 740 943,82		
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	-6 658 406,91	38 039,94	-6 696 446,85
RAR Dépenses	2 214 100,39		
RAR Recettes	7 475 873,83		
Soldes des RAR	5 261 773,44		
Besoin de financement 2024 (affectation au 1068)	1 396 633,47		
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2025	2 158 303,45		

Budget annexe Caisse des Ecoles

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé fin 2024 est un excédent de 3 189,33 € (aucuns restes à réaliser 2024).

Pour la section de fonctionnement, et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement fin 2024, est un excédent de 16 522,84 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre,

Le Conseil municipal décide à la majorité – 8 contre (J-L. MORELLI, B. NASS, T. VINCENT procuration à B. NASS, L. MARQUES-ROUX, O. WIRY, J. JACKEL, G. SANCHEZ M. CEGIELSKI) :

- de reprendre les résultats 2024 :

- en excédent reporté à la section d'investissement (nature 001) : 3 189,33 € ;
- en excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 16 522,84 €.

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2024 de la section de fonctionnement	-
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	16 522,84
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024	16 522,84
INVESTISSEMENT	
Résultat 2024 de la section d'investissement	187,00
Résultat d'investissement cumulé antérieur	3 002,33
résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024	3 189,33
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Soldes des RAR	0,00
Besoin de financement 2024 (affectation au 1068)	0,00
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2025	16 522,84

Budget annexe Zone de Berret

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé fin 2024 est un déficit de - 91 175,22 € (aucuns restes à réaliser 2024).

Pour la section de fonctionnement, et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement fin 2024, est un déficit de - 14 981,86 €.

Le Conseil municipal décide à la majorité – 8 contre (J-L. MORELLI, B. NASS, T. VINCENT procuration à B. NASS, L. MARQUES-ROUX, O. WIRY, J. JACKEL, G. SANCHEZ M. CEGIELSKI) :

- de reprendre les résultats 2024 :

- en déficit reporté de la section d'investissement (nature 001) : - 91 175,22 € ;
- en déficit reporté de la section de fonctionnement (nature 002) : -14 981,86 €.

FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	-14 981,86
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024	-14 981,86
INVESTISSEMENT	
Résultat 2024 de la section d'investissement	0,00
Déficit d'investissement cumulé antérieur	-91 175,22
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	-91 175,22
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Soldes des RAR	0,00
Besoin de financement 2024 (affectation au 1068)	0,00
Déficit de fonctionnement restant à reporter sur 2025	-14 981,86

Budget annexe Syndicat Bagnols-Lussan

Etant donné que ce budget ne présente aucune écriture en 2024 et que les résultats cumulés en investissement et fonctionnement s'élèvent à 0 €, aucune reprise n'est à constater.

Le Conseil municipal décide à la majorité – 8 contre (J-L. MORELLI, B. NASS, T. VINCENT
 procuration à B. NASS, L. MARQUES-ROUX, O. WIRY, J. JACKEL, G. SANCHEZ M. CEGIELSKI) :

- d'acter que le Budget annexe Syndicat Bagnols-Lussan ne fera l'objet d'aucune reprise de résultats en 2025.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 030-213000284-20250625-2025_06_52-DE

